

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 5

Artikel: Gestion des reines tout au long de l'année
Autor: Giossi, Raphael
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion

L'année 2020 a vu l'arrivée du frelon asiatique confirmée et surtout l'existence de nids, indiquant que des populations ont pu se développer. Malgré les moyens mis en œuvre pour détruire ces nids, nous ne savons pas si de jeunes reines fécondées ont survécu à cet hiver et seront responsables de la construction de nouveaux nids en 2021. Compte tenu de la situation où des régions sensibles ont été mises en évidence, il importe que toute personne participe à l'effort d'observation pour éviter une dispersion trop rapide et des dégâts avérés sur les colonies d'abeilles mellifères. Signaler un frelon asiatique, c'est contribuer à éviter une propagation rapide de cette nouvelle espèce exotique envahissante.

Vidéoconférence au sujet du frelon asiatique :

Mardi 10.8.2021, 19h - 20h avec Daniel Cherix (Professeur honoraire de l'Université de Lausanne) et Robert Lerch (SSA)

L'enregistrement de la manifestation sera disponible dès vendredi 11.8.2021 à 17h.

→ Participer ou regarder l'enregistrement sur www.abeilles.ch/manifestations-ssa

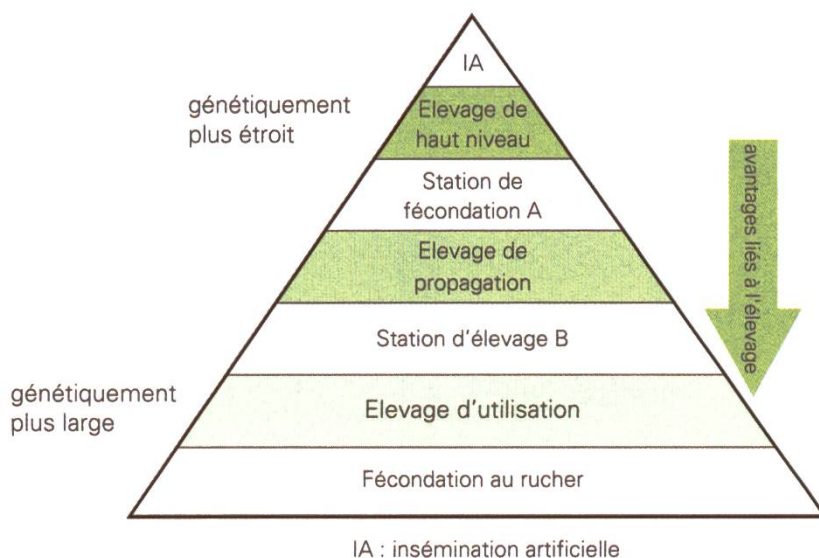
Gestion des reines tout au long de l'année

Raphael Giossi, conseiller régional, nord-ouest de la Suisse, Service sanitaire apicole (SSA), raphael.giossi@apiservice.ch

L'évaluation de la colonie et la sélection qui en découle ne concernent pas uniquement les sélectionneurs et les multiplicateurs de reines : ce sont également des opérations importantes en relation avec la santé des abeilles pour tout apiculteur. C'est en fin de compte une mesure préventive pour n'avoir que des colonies de production et des jeunes colonies saines et fortes sur son rucher. Outre un emplacement optimal, des colonies saines et vigoureuses ont surtout besoin d'une reine en bonne santé et pleine de vitalité.

Dans la nature, les colonies d'abeilles sont soumises à une forte sélection. Seules les plus fortes peuvent survivre et seule une petite partie des jeunes colonies se développe en une colonie capable de survivre à l'hiver. De par nos soins apicoles, la sélection naturelle est contournée ou influencée, par exemple, par l'alimentation complémentaire. Il est donc impératif de procéder à une sélection afin de maintenir le cheptel apicole en bonne santé. Les reines doivent, elles aussi, être évaluées et sélectionnées (si la colonie ne le fait pas).

Selon la taille de la colonie de production et la période de l'année, il peut être judicieux de remplacer la reine existante par une jeune. Pour de nombreux apiculteurs se pose alors souvent la question de savoir comment et où obtenir la reine souhaitée. Un moyen sûr de garder suffisamment de reines en réserve pour procéder à la sélection nécessaire est d'intégrer une production active des reines dans son concept d'exploitation.



III. Pyramide d'élevage (source : *L'apiculture – une fascination*, édition 2014, Société Romande d'apiculture, volume 3 page 120)

Sur la base du concept d'exploitation personnel, différentes possibilités peuvent être envisagées. Les mesures disponibles pour l'élevage simple se différencient grossièrement entre la multiplication et la sélection des reines proprement dite.

La pyramide montre comment les mesures apicoles agissent sur la diversité génétique recherchée. Pour les besoins de colonies de production, il n'est pas nécessaire

de n'utiliser que des reines ayant le plus haut niveau de sélection. En effet, la fécondation naturelle permet généralement de maintenir un niveau de diversité génétique élevé, ce qui peut être bénéfique pour les performances de la colonie.

En ce sens, la formation de jeunes colonies au moyen de cellules royales achetées auprès d'un éleveur, de cellules d'essaimage ou de cadres de couvain de colonies présentant des caractéristiques idéales est le procédé de multiplication le plus simple. L'élevage de reines par greffage et la fécondation sur une station de fécondation B requièrent clairement plus de temps et surtout une grande expérience apicole. La collaboration d'apiculteurs ayant un concept d'exploitation similaire favorise l'échange technique et simplifie le travail.

Moment idéal pour l'élevage et la reproduction de reines

Le moment idéal pour les mesures de sélection ou de multiplication est celui de la reproduction naturelle - la période d'essaimage. En raison du nombre élevé d'individus dans une colonie avant la période d'essaimage, l'effet des phéromones de la reine diminue (surtout chez des reines plus âgées). De ce fait, il est compréhensible que les colonies ayant de jeunes reines et suffisamment d'espace pour pondre aient nettement moins tendance à essaimer.

Quand pissenlits, pommiers, colzas ou sycomores fleurissent, le moment est idéal tant pour la reproduction des reines que pour la formation de jeunes colonies.

Introduire des reines

L'introduction d'une reine est l'une des tâches apicoles les plus importantes et les plus difficiles. Pour que l'opération réussisse, différents facteurs doivent être pris en compte.

Le comportement de la reine et de la colonie sont déterminants pour la réussite de l'introduction. Les jeunes reines sans expérience de ponte ont tendance à être plus difficiles à introduire que celles qui ont de l'expérience. Une jeune reine se meut plutôt nerveusement sur les cadres, ce qui peut aboutir à un emballement pouvant être suivi d'une élimination par piqûres. Une

reine plus âgée et plus mûre, déjà en ponte depuis au moins trois semaines, ou mieux encore six semaines, est moins sujette à ce phénomène.

Vérifier la présence d'une reine

L'absence de couvain et le vrombissement sont des signes typiques d'orphelinage. Il est alors possible de vérifier au moyen d'un test d'orphelinage si la colonie n'a vraiment pas de reine. La variante la plus simple consiste à accrocher un cadre de contrôle avec un très jeune couvain (petites larves). Si la colonie produit des cellules royales, c'est un signe évident d'orphelinage. Le déplacement de cadres très tôt dans l'année doit être envisagé de manière réfléchie, car à ce moment-là cela représente une forte intervention dans le nid à couvain de la colonie de prélèvement. Le transfert de tout un cadre de couvain peut être évité si, comme dans le cas du déplacement de larves en élevage, seules des larves individuelles sont introduites dans un cadre de couvain de la colonie possiblement orpheline.

Si la colonie n'élève pas de reine et que le vrombissement typique fait malgré tout défaut, il y a fort à parier que la colonie compte une reine non fécondée ou endommagée. Celle-ci doit impérativement être trouvée et retirée de la colonie avant une éventuelle introduction ou réunion.

Pour renouveler les anciens rayons ou si la reine à remplacer se trouve éventuellement encore dans la colonie, il est conseillé d'introduire la nouvelle reine via un essaim artificiel (aide-mémoire 1.4.2. Essaim artificiel). Afin d'éviter l'intrusion de reines indésirables, les abeilles devraient impérativement être brossées à travers une grille à reine.

Points les plus importants lors de l'introduction de reines

- Avant l'introduction de la nouvelle reine, celle-ci devrait déjà avoir pondu durant au moins 3 semaines. Elle peut ainsi sécréter suffisamment de phéromones, tout en ayant accumulé de l'expérience en matière de ponte.
- La cage d'introduction doit être fermée à l'aide de pâte de nourrissage ferme. La cage doit être insérée verticalement afin que la pâte se trouve sous la reine, de manière à éviter qu'elle n'y reste collée. Le type de cage ne joue aucun rôle.
- La colonie doit disposer de suffisamment de nourriture. Le fait de donner de la nourriture sous forme liquide durant la présence de la cage d'introduction favorise l'acceptation de la nouvelle reine.
- Il faut éviter de traiter contre le varroa pendant les trois premières semaines suivant l'introduction de la reine. Une exception est le traitement par pulvérisation d'acide oxalique d'essaims artificiels avant operculation du premier couvain.
- Lorsqu'une cellule royale fraîchement operculée est présente dans la colonie, une reine introduite sera nettement mieux acceptée.
- Des reines fécondées sont généralement mieux acceptées que des reines vierges.
- L'introduction de reines d'une autre race est parfois un peu plus difficile. On constate alors souvent la formation de cellules royales. En les détruisant, le problème est souvent résolu.

Difficultés éventuelles lors de l'introduction

- Une cellule royale plus ancienne non détectée est présente dans la colonie. Cette reine éclôt en même temps ou avant la libération de la reine introduite. Lors du remplacement de la reine, il faut donc s'assurer qu'il n'y a pas de reine ou de cellule royale au sein de la colonie. En cas d'incertitude, cela peut être vérifié à l'aide d'un cadre de contrôle provenant d'une colonie saine.
- Une ou plusieurs ouvrières pondeuses sont présentes dans la ruche (couvain bourdonneux). L'absence ou la diminution de phéromones d'une reine peut entraîner la formation de cellules royales. Si aucune nouvelle reine n'en éclôt et que la colonie manque de couvain approprié pour un deuxième essai, l'absence de phéromone royale peut entraîner un gonflement des ovaires chez les ouvrières. Ces abeilles sont alors appelées ouvrières pondeuses. Généralement, la colonie comprend plusieurs ouvrières pondeuses. Elles pondent des œufs non fécondés, ce qui engendre un couvain bourdonneux. Le SSA déconseille le remplacement de la reine dans de telles colonies bourdonneuses.
- Si la colonie n'est bourdonneuse que depuis peu (voir aide-mémoire 4.7.4. Gestion de colonies orphelines), les ouvrières pondeuses peuvent être éliminées de la colonie par brossage des cadres. Après avoir resserré la colonie, une nouvelle reine peut être élevée à partir d'un cadre de jeune couvain prélevé dans une colonie saine. La variante d'un essaim artificiel ne fonctionne pas dans ce cas étant donné que l'apiculteur ne peut pas identifier les ouvrières pondeuses et que celles-ci ne sont pas filtrées par la grille à reine.
- La cage d'introduction contenant la nouvelle reine doit être positionnée correctement. Il faut veiller à ne pas la presser contre la couronne de nourriture et à la suspendre au milieu du nid à couvain.
- Peu après avoir introduit une reine fécondée, les colonies ne doivent plus être dérangées. Vérifiez le succès de l'opération après environ une semaine. Lors de ce premier contrôle, renoncez à chercher la reine et refermez immédiatement la colonie si vous découvrez des cellules contenant des œufs pondus de manière régulière.
- Pour les colonies où une reine a été introduite, il est recommandé de placer une grille à reine devant le trou de vol. Cela empêche qu'une reine de retour de son vol nuptial ne s'égaré dans la colonie où la reine a été introduite, engendrant la perte de cette dernière.
- Trouver l'ancienne reine n'est pas toujours chose facile. Vous trouverez des conseils y relatifs dans l'aide-mémoire 4.5.1. Trouver la reine (www.abeilles.ch/aidememoire).

Raisons d'introduire une reine

Printemps

Des pertes de reines au cours de l'hiver peuvent se produire, par exemple, en raison d'un remplacement tardif de reine en automne. Dans ce cas, une décision rapide doit être prise quant à ce que devient cette colonie. Il est déconseillé d'attendre longtemps. Outre l'absence de développement de la colonie, le risque de pillage s'accroît avec l'augmentation des températures printanières.

Dans ce cas, il est fondamentalement recommandé de procéder à une réunion avec une jeune colonie créée l'année précédente. Ce faisant, il est toutefois important que les colonies soient en bonne santé et que les rayons ne soient pas trop anciens (aide-mémoire 4.7.4. Gestion de colonies orphelines & 4.7.1. Réunir des colonies).

L'introduction d'une reine ne devrait de toute façon être envisagée au début du printemps que dans de grandes colonies orphelines, fortes et pleines de vitalité. L'approvisionnement en nourriture ainsi que l'ancienneté des rayons doivent impérativement être pris en compte dans cette décision. Créer une jeune colonie est souvent plus approprié.

Eté

Durant la période estivale (mi-juin à mi-septembre), il faut autant que possible renoncer à l'introduction de reines - les colonies ne les acceptent que rarement à cette saison. Ce faisant, les conditions régionales jouent également un certain rôle. Des périodes sans miellée et d'éventuelles diminutions de l'offre en pollen, par exemple, rendent l'introduction d'une reine nettement plus problématique.

La taille de la colonie, qui peut atteindre 30'000 individus, est un handicap. Même des reines expérimentées ne peuvent que partiellement contrôler des colonies aussi importantes - le risque d'emballement par les abeilles est élevé. Une autre question qui se pose à cette époque de l'année est celle de la méthode de traitement contre le varroa. Cela n'a que peu de sens d'introduire une nouvelle reine peu avant le traitement d'été.

En situation d'orphelinage durant cette période, la méthode la plus fiable est celle de l'essaïm artificiel. Dans ce cas, outre l'introduction d'une reine, un traitement par pulvérisation d'acide oxalique peut également être effectué (aide-mémoire 1.3.1. Traitement par pulvérisation) et un renouvellement complet des cadres (aide-mémoire 4.4. Renouvellement de cadres).



Couvain bourdonneux



Photo Raphael Grossi 2021

Photo du couvain d'une colonie qui a changé de reine en automne et qui n'était pas encore fécondée au printemps

Automne

Si l'on attend l'automne pour remplacer la reine, la nouvelle ne sera pas exposée aux traitements estivaux. Cela aura potentiellement un effet positif sur sa santé.

Outre l'introduction d'une nouvelle reine, la colonie orpheline peut également être réunie avec une autre colonie à cette période de l'année (par exemple avec une jeune colonie créée dans l'année).



Jeune reine

Les reines encore conservées dans une ruchette de fécondation peuvent être introduites en plaçant cette dernière par-dessus la colonie dont la reine est à changer ; le fond de la ruchette de fécondation est ouvert et les deux colonies sont séparées à l'aide de papier journal. On peut renoncer à la mise en cage de la reine. Par ailleurs, avec cette méthode, les abeilles issues de la ruchette de fécondation sont également intégrées à la colonie. Il est alors également important que la ruche ne comporte aucune reine ou cellule royale.

Conseils importants concernant l'introduction de reines

- Dans une colonie à couvain bourdonneux avec des ouvrières pondeuses, on ne peut introduire une reine que sous certaines conditions.
- Jusqu'à la mi-juin et à partir de la mi-septembre, l'introduction de reines permet davantage de succès qu'au cours des mois intermédiaires.
- Effectuer le contrôle de ponte au plus tôt une semaine après l'introduction.
- Chez des reines d'une autre race et inséminées artificiellement, les cellules de remérage sont plus fréquentes. En les éliminant, la tendance peut être contrée.

Introduction d'une reine en bref

- Fondamental : introduire la reine encagée assez tôt dans une colonie.
- Chercher l'ancienne reine, l'encager et la poser quelques heures sur les têtes de cadres pour que la colonie se calme.
- Retirer l'ancienne reine et placer la nouvelle, marquée - dans sa cage d'introduction avec pâte nourricière - dans la colonie. Laisser la nouvelle reine dans la colonie pendant 24 heures avant de dégager le canal de libération. Nourrir si possible avec du sirop - un bon approvisionnement en nourriture est très important pour l'introduction de la reine. Vérifier qu'il n'y a pas d'espace entre les cadres adjacents et la cage. Cela protège encore davantage la reine durant les premières heures.
- La pâte de nourrissage doit impérativement être placée dans la cage sous la reine !
- Il faut absolument éviter de déranger la colonie au cours des sept jours suivants.
- Au bout d'env. une semaine, retirer la cage et vérifier que la colonie a bien une reine. S'il y a des œufs disposés régulièrement ou un couvain non operculé, tout va bien - ne pas chercher la reine !



Introduire une reine



Photos © apiservice

Cage d'introduction fermée à l'aide de pâte de nourrissage

Terminologie

Ouvrière pondreuse

Une ouvrière pondreuse est une abeille dont les ovaires se sont développés en raison de l'absence prolongée d'une reine. Elle pond des œufs non fécondés, ce qui engendre un couvain bourdonneux. En raison de sa morphologie plus courte, ces œufs se trouvent souvent au bord de la cellule, laquelle comporte aussi fréquemment plusieurs œufs. Dans une colonie, il peut y avoir plusieurs ouvrières bourdonneuses.

Reine abîmée

Selon les dommages qu'a subis la reine, la colonie est bourdonneuse ou non. Mais dans le cas d'un couvain bourdonneux, le vrombissement typique de l'orphelinage fait défaut.

Reine non fécondée

Une reine non fécondée n'a pas effectué le vol nuptial pour diverses raisons ou n'a pas été fécondée au cours de ce dernier. En raison de l'absence de semence, elle ne peut pas pondre d'œufs fécondés, malgré des ovaires matures. Cela conduit à l'état de couvain bourdonneux, chose que l'on peut souvent constater à la sortie de l'hivernage. Etant donné que le vrombissement typique de l'orphelinage fait défaut dans ce cas, le problème n'est souvent pas décelé si l'on ne contrôle pas les cadres.

Colonie orpheline

La colonie n'a plus de reine. Etant donné que la colonie est souvent désordonnée, le risque de pillage est sensiblement plus élevé. Une caractéristique typique de cette situation est le vrombissement persistant.

Changement de reine pour raison d'âge

De nos jours, nous ne pouvons plus partir du principe qu'une reine vivra quatre ou cinq ans. Le SSA recommande de changer de reine de production tous les deux ans.

Le SSA communique :

L'acide formique n'est plus autorisé contre la fausse teigne

En raison d'un ajustement de l'Ordonnance sur les produits biocides, l'utilisation d'acide formique dans le cadre de la lutte contre la fausse teigne est interdite. Le SSA recommande de contrôler le ravageur sans avoir recours aux acides. L'acide acétique, qui est encore homologué, ne doit être utilisé que dans des cas exceptionnels et exclusivement dans l'armoire à cadres (ne jamais traiter les cadres à miel).

Voir aide-mémoire 2.6. Fausse teigne (www.abeilles.ch/aidememoire)

Publicité

FRANCO DOMICILE - TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, avec couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livrés à domicile

1 Kg avec couvercle	1.31	1.05	-.90	-.79
1/2 Kg avec couvercle	1.11	-.86	-.73	-.65
1/4 Kg avec couvercle	1.04	-.79	-.71	-.61
1/8 Kg avec couvercle	-.83	-.78	-.69	-.60
50 g avec couvercle	-.78	-.74	-.63	-.56
Couvercle seulement	-.43	-.37	-.34	-.31

Livrés à domicile - Bocaux à miel prix pour palettes

					-.75	-.71	-.66		
					-.49	-.47	-.43		
					-.47	-.44	-.40		
					-.42	-.38	-.36		
					-.39	-.35	-.33		
					-.23	-.21	-.18		par carton

Dès pièces 150 300 500 1000

Dès Pal 1 2-5 6-10 +11

Retirés à Chiasso

Retirés à Chiasso - Bocaux à miel prix pour palettes

1 Kg avec couvercle	-.84	-.77	-.75	-.70
1/2 Kg avec couvercle	-.70	-.63	-.59	-.56
1/4 Kg avec couvercle	-.65	-.59	-.57	-.53
1/8 Kg avec couvercle	-.63	-.57	-.54	-.50
50 g avec couvercle	-.62	-.55	-.50	-.48
Couvercle seulement	-.36	-.32	-.30	-.26

					-.67	-.64	-.59		
					-.45	-.44	-.40		
					-.43	-.41	-.37		
					-.39	-.35	-.34		
					-.36	-.32	-.31		
					-.19	-.17	-.16		par carton

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

Livraison + 3 jours (cargo domicile).

Pour retirer la marchandise s'annoncer au ☎ S.V.P.

Livrés à domicile = coût de transport +TVA compris.

Échantillons gratuits sur demande. - Facture 20 jours net.

D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.

1 palette (1 Kg)= 98 emballages de 12 pièces= 1'176 p.

1 palette (1/2 Kg)= 96 emballages de 25 pièces= 2'400 p.

1 palette (1/4 Kg)= 99 emballages de 24 pièces= 2'376 p.

1 palette (1/8 Kg)= 80 emballages de 24 pièces= 2'800 p.

1 palette (50 g) = 54 emballages de 54 pièces= 2'916 p.

Crivelli Emballages - 6830 Chiasso



091 647 30 84

crivelliemballaggi@hotmail.com

La Butinerie



Contact:

078 608 72 12
labutineriesarl@gmail.com

Adresse magasin:

Route de Romont 19
1553 Châtonnaye

Adresse postale:

Chemin de la Chaussy 6
1553 Châtonnaye

www.labutinerie.ch

À DISPOSITION MIELLERIE MOBILE

Vous n'avez pas de matériel pour extraire votre miel ? Nous avons la solution ! Lancez-vous dans l'aventure d'extraire votre propre miel à votre domicile ou à côté de vos ruches !

La journée : CHF 100.- (livré par nos soins)
Pour débutant : CHF 90.- (livré par nos soins)
(Sur présentation de l'attestation de cours)

Dès le 2ème jour : CHF 90.- la journée
Pour débutant : CHF 80.- la journée
(Sur présentation de l'attestation de cours)

Caution : CHF 200.-

Frais de livraison :
Livraison incluse
jusqu'à 20km
Dès 20 km : 1.20 CHF
par kilomètre supplémentaire



TOUT POUR L'APICULTURE

Retrouvez notre assortiment sur www.labutinerie.ch

